Publié le 15 10 2026

Arrêté temporaire n°26-AT-0144
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DU ROCHER

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande en date du 12/10/2026 émise par J2CR TP demeurant rue des Landes 85700 Sèvremont représentée par Monsieur Jérôme Cornuaud aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux de pose d'un tabouret Eaux Usées sur le réseau existant rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/10/2026 au 27/10/2026 RUE DU ROCHER,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 16/10/2026 et jusqu'au 27/10/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent 3 RUE DU ROCHER :

- La circulation est alternée par B15+C18 le jour de l'intervention ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, J2CR TP.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 14 octobre 2026
Le Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *J2CR TP*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *HERVOUET France*
- *Car du Bocage*
- *SYCLEA 85*
- *Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure*
- *Gendarmerie Pouzauges*

- *SOVETOURS*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *Poste Pouzauges*

ANNEXES:
plan de situation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.


3 Rue du Rocher
Vu récemment
Rue des Chataigners
Rue du Parc
Rbnb
Rue de l'Aubépine
Rue des Chataigners